



*Communication aux instances de gouvernance des Membres du SIMACS et des Ecoles de coaching.*

Comme annoncé par Dominique Vercoustre le 27 février, suite au non renouvellement de notre certification RNCP, le SIMACS a pris rendez-vous avec la représentante de France Compétences en charge du dossier. La rencontre a eu lieu le 9 mars entre S. Chanelet (France Compétences), D. Vercoustre (Président SIMACS), G. Dufour (past Président SIMACS) et C. Rouchy (consultante SIMACS).

Le 13 mars, D. Vercoustre a démissionné pour raisons de santé et quitté ses fonctions. Conformément aux statuts de notre Syndicat, j'ai donc repris la Présidence du SIMACS, fait le point en urgence avec le Bureau et les personnes en charge du sujet RNCP, et présenté les conclusions de France Compétences aux Présidents des organisations membres ainsi qu'aux représentants des Ecoles le 21 mars 2023.

Au cours de l'année 2021, France Compétences avait annoncé renforcer ses critères de certification. Il est ainsi apparu des écarts entre les exigences de France Compétences et les contrôles effectués dans le cadre de la demande de renouvellement présentée par le SIMACS l'an dernier. Ce constat a conduit France Compétences à ajourner notre demande, mais nous avons été invités à présenter un nouveau dossier dès que nous serions en mesure d'attester de la mise en conformité des points relevés.

Nous tenons à préciser que toutes les personnes qui à ce jour ont obtenu le titre RNCP Coach professionnel en restent détentrices. Par ailleurs, toutes les personnes inscrites auprès d'une école certifiée et ayant commencé leur formation avant le 19 avril 2023 pourront obtenir le titre RNCP Coach professionnel dès lors qu'elles auront acquis l'ensemble des compétences requises à la fin de leur cursus.

Concernant la présentation d'un nouveau dossier à France Compétences, nous avons constitué un groupe de travail pour recenser l'ensemble des actions de remédiation nécessaires, et établir un cahier des charges précis dans les semaines qui viennent. Cette mission d'analyse et de remédiation va nécessiter un travail de fond qui, pour être exhaustif, devra mobiliser les équipes du SIMACS, les organisations membres et les Ecoles, et pourra prendre plusieurs mois. Notre objectif est clairement de pouvoir représenter un dossier qui nous permette de répondre aux exigences de France Compétences pour défendre le titre de Coach professionnel.

Notre ambition est toujours par ailleurs de poursuivre l'ensemble de nos actions pour défendre le professionnalisme et la déontologie des coachs professionnels que nous représentons, et mieux faire reconnaître ce métier par l'une des plus grandes branches professionnelles françaises, BETIC, et un code NAF.

Paris le 29 mars 2023

Sylvie Plouchard, Présidente du SIMACS.